

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance  
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt et unième session**

Genève, 6 et 7 mai 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre du mandat et du cadre de référence****Calendrier annuel d'activités pour 2020\*****Note du secrétariat***Résumé*

À sa vingt-deuxième session (25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a reconduit pour cinq ans le mandat et le cadre de référence du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (2017-2021). Le cadre de référence prévoit l'élaboration de calendriers annuels d'activités, compte tenu des ressources financières et humaines disponibles.

Le présent document contient un projet de calendrier annuel d'activités pour 2020, pour examen par le Groupe de travail à sa vingt et unième session. Il complète le projet révisé de plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2019/3). Le calendrier annuel d'activités pour 2020 sera soumis au Comité des politiques de l'environnement, pour examen à sa vingt-cinquième session (novembre 2019).

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



## Introduction

1. Le présent document contient un calendrier des activités que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement devra mener en 2020.
2. Le calendrier ci-après se fonde sur le renouvellement du mandat et du cadre de référence du Groupe de travail (ECE/CEP/2017/2, annexe II) et sur le projet révisé de plan d'activités du Groupe de travail jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2019/3).
3. Le Groupe de travail mettra en œuvre les activités en étroite collaboration avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux national et international, y compris les organisations de jeunes, les instituts de recherche et les universités, ainsi que d'autres organes compétents de la Commission économique pour l'Europe (CEE) comme l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement.
4. Les États membres et les organisations qui s'engagent à mener ces activités devront faciliter leur mise en œuvre, avec l'aide du secrétariat de la CEE, et faire rapport au Groupe de travail sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.
5. Le Groupe de travail aidera le secrétariat à poursuivre ses efforts visant à mobiliser les ressources et l'appui des organisations régionales et internationales et des États membres, en vue de permettre au Groupe de travail d'assurer pleinement ses fonctions.

### Calendrier d'activités pour 2020

<i>Principaux objectifs et activités<sup>a</sup></i>	<i>Priorité</i>	<i>Projets ou manifestations</i>	<i>Dates (à confirmer)</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Autres activités<sup>a</sup></i>
A.1 Continuer de soutenir la mise en place du SEIS pour ce qui est de son contenu et de ses principes propres, à l'appui des processus d'évaluation périodique de l'environnement et de l'établissement de rapports dans ce domaine	Élevée	Activités de renforcement des capacités organisées pendant les sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe, à l'appui de l'établissement du SEIS et des opérations régulières de surveillance et d'évaluation, y compris en ce qui concerne les ODD relatifs à l'environnement	Mai et octobre 2020	Tenue des activités de renforcement des capacités	B.3
		Élaboration d'une plate-forme de formation en ligne à l'utilisation du SEIS (CEE et PNUE)	Tout au long de l'année 2020	Projet de plateforme d'apprentissage en ligne du SEIS	-
A.2 Continuer de coopérer avec l'Équipe spéciale conjointe dans ses travaux sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, les ensembles de données correspondants et les informations et données connexes sur l'environnement nécessaires pour mettre en place le SEIS	Élevée	Session annuelle de l'Équipe spéciale conjointe	Octobre 2020	Rapport de la session	A.1, A.5, C.2, D.1, D.2, D.3
A.5 Établir pour le Comité un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS d'ici à 2021	Élevée	Lancement de l'élaboration du rapport final sur l'établissement du SEIS	Tout au long de l'année 2020	Compilation des réponses aux questionnaires sur l'établissement du SEIS	A.3, A.4

<i>Principaux objectifs et activités<sup>a</sup></i>	<i>Priorité</i>	<i>Projets ou manifestations</i>	<i>Dates (à confirmer)</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Autres activités<sup>a</sup></i>
A.6 Formuler des recommandations annuelles sur les moyens de renforcer le SEIS dans les pays d'Europe et d'Asie centrale	Moyenne	Session annuelle du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe	Mai et octobre 2020	Formulation de recommandations et de conseils à l'intention des pays de la CEE afin d'améliorer les résultats qu'ils obtiennent avec le SEIS	A1, A.2, A.5
B.1 Réunir des experts participant à la rédaction du rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial et au Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'AEE pour examiner et superviser l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe et réunions entre la CEE, le PNUE et l'AEE, le cas échéant  Soutenir l'élaboration, avec l'appui du SEIS, d'une évaluation paneuropéenne de l'environnement dont la nature, la portée et l'encadrement seront déterminés par le Comité des politiques de l'environnement	Tout au long de l'année 2020  Tout au long de l'année 2020	Surveillance décrite dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe  Projet d'évaluation paneuropéenne de l'environnement	C.3, D.3  -
B.2 Examiner et préciser les priorités régionales concernant les moyens de rationaliser l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement	Élevée	Session annuelle du Groupe de travail	Mai 2020	Priorités régionales exposées dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail	-
B.3 Contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées et des orientations fournies dans le cadre du processus de consultation sur l'évaluation périodique de l'environnement à l'échelle paneuropéenne et la rationalisation du processus d'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement	Moyenne	Session annuelle du Groupe de travail et élaboration d'un aperçu des recommandations formulées et de la manière dont elles ont été traitées  Missions de renforcement des capacités et missions consultatives contribuant à la rationalisation de l'établissement des rapports périodiques sur l'état de l'environnement	Mai 2020  Tout au long de l'année 2020	Mise en œuvre des recommandations acceptées, y compris par des activités de développement des capacités et à des conseils  Activités de renforcement des capacités mises en œuvre et missions consultatives menées	-  -
C.5 Publier les conclusions des activités collaboratives du Groupe de travail	Faible	Publication de lignes directrices s'il y a lieu	Deuxième semestre de 2020	Publication	-
D.4 Exécuter des activités de renforcement des capacités afin de fournir une assistance en fonction des domaines d'action prioritaires	Élevée	Atelier régional de renforcement des capacités ou conférence sur les données environnementales	Mai 2020	Tenue de la conférence	-
Objectifs et activités intersectoriels		Présentation générale du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement à la vingt-sixième session du Comité des politiques de l'environnement	Novembre 2020	Soutien apporté au programme par le Comité	-

<i>Principaux objectifs et activités<sup>a</sup></i>	<i>Priorité</i>	<i>Projets ou manifestations</i>	<i>Dates (à confirmer)</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Autres activités<sup>a</sup></i>
		Session annuelle du Groupe de travail, y compris activités de renforcement des capacités et de soutien à l'élaboration des cadres d'indicateurs régionaux et nationaux	Mai 2020	Rapport de la session	A.1, A.2, A.5, B.2, C.2, C.3, C.4, D.1, D.2
		Élaboration d'un calendrier annuel d'activités pour 2021	Premier semestre de 2020	Adoption du calendrier par le Groupe de travail	C.2

*Abréviations* : AEE = Agence européenne pour l'environnement ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; SDG = objectif de développement durable ; SEIS = Système de partage d'informations sur l'environnement (Shared Environmental Information System) ; UNDA = Compte pour le développement de l'ONU (United Nations Development Account) ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

<sup>a</sup> Ils sont énumérés dans le plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2019/3), qui se fonde sur les objectifs et les activités définis dans le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement appliqué pour une période de cinq ans (2017-2021) (ECE/CEP/2017/2, annexe II).

<sup>b</sup> « Amélioration de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase ».